



Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Date d'émission: 2018-10-29 Date de révision: 2018-10-29 Remplace la fiche: 2016-10-28 Version: 1.2

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Allganic Potassium
Nom chimique	: Potassium Sulfate
n° CAS	: 7778-80-5
Code du produit	: 005_A_USA
Formule brute	: H2O4S.2K
Autres moyens d'identification	: Allganic Potassium Sulfate of Potash Water Soluble 0 - 0 -52 Allganic Potassium Sulfate of Potash Granular 0 - 0 - 52

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	: Engrais, Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages), Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels
-------------------------	---

1.3. Fournisseur

Fournisseur

SQM North America
2727 Paces Ferry Rd, Building Two, Suite 1425
Atlanta, GA 30339 - United States
T (770) 916 9400 - F (700) 916 9404
product_safety@sqm.com; spn-northamerica@sqm.com; - www.sqm.com/sqmnutrition.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7 Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-424-9300 Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1 703-741-5970 (appels en PCV acceptés)
------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Sulfate de potassium (Constituant principal)	n° CAS: 7778-80-5	> 94	Non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Peut provoquer irritation respiratoire.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: En cas d'ingestion de grandes quantités : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'explosion	: Non explosif.
Réactivité en cas d'incendie	: La décomposition thermique génère : Oxydes de soufre.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: À haute température, peut former : Dégagement possible de vapeurs toxiques et corrosives. Oxydes de soufre.

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.
Autres informations	: La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. La décomposition thermique génère : Oxydes de soufre.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Aérer la zone. Éviter toute formation de poussière.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Endiguer le produit pour le récupérer. Ramasser mécaniquement le produit. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter toute formation de poussière. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Mesures générales de protection et d'hygiène. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.
Conditions de stockage	: Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Matières incompatibles : Aluminium. Métaux. Magnésium.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Allganic Potassium (7778-80-5)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA	Non établi
---------------	------------

ACGIH OEL Ceiling	Non établi
-------------------	------------

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

OSHA PEL (TWA) [1]	Non établi
--------------------	------------

OSHA PEL (Ceiling)	Non établi
--------------------	------------

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des poussières.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection. Gants en caoutchouc nitrile. (recommandée)

Protection oculaire:

Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulés.
Couleur	: Blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 4,5 – 8,5 Solution aqueuse: 5%
Point de fusion	: 1067 °C / 1953° F
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1689 °C / 3072°F
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Non applicable
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Non applicable

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse moléculaire	: 174,26 g/mol
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Eau: > 100 g/l à 20 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non classé.

9.2. Autres informations

Densité apparente : 1100 – 1600 kg/m³

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

métaux. Aluminium. Magnésium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. la décomposition thermique peut produire : Oxydes de soufre.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Allganic Potassium (7778-80-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 423)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402) / EU B.3
CL50 Inhalation - Rat	> 1200 mg/m ³

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 4,5 – 8,5 Solution aqueuse: 5%

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 4,5 – 8,5 Solution aqueuse: 5%
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Allganic Potassium (7778-80-5)

Groupe IARC	Non répertorié
Statut NTP (National Toxicology Program)	Non répertorié

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Allganic Potassium (7778-80-5)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 1500 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 422)
---------------------------	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Allganic Potassium (7778-80-5)

NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1500 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 422)
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	≥ 1500 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 422)
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	256 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 453)

Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: En cas d'ingestion de grandes quantités : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Allganic Potassium (7778-80-5)

CL50 - Poissons [1]	680 mg/l EPA 600/4-90/027, Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	720 mg/l EPA 600/4-90/027
Algues ErC50	2700 mg/l Chlorella Vulgaris
NOEC chronique algues	≥ 100 mg/l Chlorella Vulgaris

12.2. Persistance et dégradabilité

Allganic Potassium (7778-80-5)

Persistance et dégradabilité	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.
------------------------------	---

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Allganic Potassium (7778-80-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Non applicable
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation. Produit très soluble dans l'eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Allganic Potassium (7778-80-5)

Écologie - sol	Soluble dans l'eau. Devrait être très mobile dans le sol.
----------------	---

12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ce produit n'est pas répertorié comme déchet dangereux dans la loi 40 CFR 261 "Resource Conservation and Recovery Act" (RCRA).
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: Department of Transport / Transportation of Dangerous Goods / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (TDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Aucun(e)

DOT

Aucune donnée disponible

TDG

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Allganic Potassium (7778-80-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Allganic Potassium (7778-80-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Allganic Potassium (7778-80-5)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Directives nationales

Allganic Potassium (7778-80-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Allganic Potassium (7778-80-5)

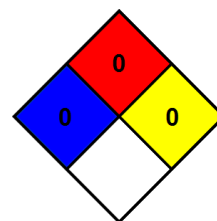
États-Unis – Californie - Proposition 65 - Autres informations	Ce produit ne contient aucune substance exigeant un étiquetage au titre du décret sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques ("Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act")
--	---

SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 10/29/2018
Sources des données : Enregistrements REACH. Fournisseur. Fiche de Données de Sécurité.

Danger pour la santé NFPA : 0 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, n'offriront pas de danger au-delà des matériaux combustibles ordinaires.
Danger d'incendie NFPA : 0 - Matériaux qui ne brûleront pas dans des conditions extrêmes typiques, y compris des matériaux intrinsèquement incombustibles tels que le béton, la pierre et le sable.
Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées)		
1	Numéro d'urgence	Modifié	
8.1	DNEL/DMEL (Travailleurs)	Enlevé	
11	Toxicité aiguë	Ajouté	Inhalation
11	Toxicité à dose répétée	Ajouté	Indications complémentaires
12.1	Informations écologiques	Ajouté	algues
15	Inventaire du produit dangereux	Ajouté	
16	NFPA (National Fire Protection Association)	Modifié	Danger pour la santé NFPA

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Allganic Potassium

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables